



Litige argent dans entreprise comme conjoint collab.

Par **petitbout**, le **13/09/2010** à **10:44**

Bonjour,

Pacsées, nous avons créé une entreprise dans laquelle je suis "conjoint-collaborateur". J'ai rencontré quelqu'un avec qui je ne vis pas depuis un an. Mon ancienne amie, avec laquelle j'ai continué à vivre jusqu'en juillet, ne voulait pas que l'on se dépacse car cela aurait pu être préjudiciable financièrement pour l'entreprise. J'ai continué à travailler-gracieusement-dans l'entreprise autant que j'ai pu jusqu'au moment où j'ai eu un accident avec le camion épicerie, camion qu'elle n'avait assuré qu'au tiers!

J'ai participé au montage financier (12.800 € de mon compte sur le compte de l'entreprise), il a fallu acheter un nouveau camion (7.500 € prêtés par mes parents). Elle me dit : ne vouloir rien rembourser du tout (que ce soient les 12.800 ou les 7.500) que c'est à moi de payer entièrement les réparations (environ 4.000€ puisque non assuré) et qu'en plus, après m'avoir demandé de rédiger une déclaration de séparation d'un commun accord de pacs, elle n'a pas envoyé la déclaration car elle espère récupérer des dommages et intérêts! J'ajoute que depuis juillet, elle vit ailleurs avec une autre personne et que donc je me retrouve avec un loyer plein à payer...

Puis-je faire valoir des droits quelconques pour récupérer au moins les 7.500 € ? Il n'y a rien eu de signé... confiance... erreur... mais j'ai tous les mouvements bancaires... Puis-je faire valoir un abus de confiance ?

Merci!